

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 24 septembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin GIMBERT de Vesseaux, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

**PRESENTS** : M BOCCARD, MC SAUSSAC, JY MEYER, M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, C FAURE, P GAILLARD, I NGUYEN, B PERRUSSET (proc de A GUIBERT-BATTAINI), E ROCHE, J SOUBEYRAND, JF DEVES, JC COURT, S CAVIGGIA, JY PONTHER (proc de P MAISONNEUVE), G SAUCLES (proc de C PASTRE), R MOULIN, P DUPONT, J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, P ROUX (proc de P CORTIAL), MF MARTIN, J SEBASTIEN, JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER, J BOYER (proc de F SOULAVIE), M CEYSSON, A ROUSSET (proc de S GENEST), F CHASSON (proc de B SOUCHE), M TOURVIEILHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 34

Procurations : 8

Votants : 42

Absents : 10

**Secrétaire de séance** : J SOUBEYRAND

**Absents** : K ESSAYAR, C HADDAD, R KAPPEL, MF TASTEVIN, B TEYSSIER, D BERAL, C WIOT, V VANDUYNSLAGER, M CHAZE et G DOZ.

**En présence des suppléants non votants** : O BOISSIN.

Date de convocation : 18/09/2024

**Objet** : Aides à l'investissement des communes - 2024-2026 - Saint-Michel-de-Boulogne - Travaux de voirie.

Vu la complétude et la conformité du dossier de demande d'aide à l'investissement déposé par la mairie de Saint-Michel-de-Boulogne relatif à des travaux de voirie ;  
Vu l'avis favorable du Bureau de la CCBA en date du 25 juin 2024 ;

Le projet objet de la demande de financement concerne des travaux de voirie dont le curage de fossés et la remise en état de pistes.

Le montant du financement sollicité auprès de la CCBA est de 3 485 € soit 50 % du montant HT du projet estimé à 6 970 €, le reste étant autofinancé par la commune.

Ces 3 485 € seront à imputer sur l'AP/CP « Aides à l'investissement des communes 2426 » de 2 994 318 € et plus précisément sur l'enveloppe de la commune de Saint-Michel-de-Boulogne de 33 000 €.

Le reliquat sur enveloppe sera par conséquent de 29 515 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'attribuer un fonds de concours de 3 485 € dans le cadre du règlement d'attribution et de gestion des aides à l'investissement des communes pour la période 2024-2026 à la commune de Saint-Michel-de-Boulogne pour financer des travaux de voirie ;
- De dire que ce montant sera imputé sur l'AP/CP « Aides à l'investissement des communes 2426 » de 2 994 318 € et plus précisément sur l'enveloppe de la commune de Saint-Michel-de-Boulogne, initialement de 33 000 €, sur le compte 2041412, amortissable sur 10 ans.

Pour extrait certifié conforme  
Fait à UCEL, le 25 septembre 2024.  
Le Président, Max TOURVIEILHE



Accusé de réception en préfecture  
007-200073245-20240924-DEL24092024-17-DE  
Date de télétransmission : 27/09/2024  
Date de réception préfecture : 27/09/2024